

TOME I. — 1re ANNÉE

RECUEIL LITTÉRAIRE

Religion. — Histoire. — Economie sociale.

Littérature. — Sciences.

Beaux-Arts. — Bulletin bibliographique.

4e LIVRAISON. — 25 MAI 1891.

M. Faucher de St-Maurice..... L. H. TACHÉ.
Sur une Branche de Cèdre..... FRID-OLIN.
Les Points Obscurs des Voyages de Jacques Cartier.... PAUL DE CAZES.
Une Corbeille de Noces..... MARIE LOUISE.
Chronique..... J. DE LORDE.
Vie de Jésus-Christ..... R. P. DIDON.
Cercle Dollard : Résolutions de condoléances.

GRAVURE :

M. Faucher de St-Maurice.

Directeur : **PIERRE BEDARD**

MONTREAL

Imprimerie Grenier, 3207 Rue Notre-Dame.

PRIX : 10 CENTIMS.

RENSEIGNEMENTS

Le RECUEIL LITTÉRAIRE est bi-mensuel et paraît par livraisons, de 24 pages, renfermant en outre un portrait et une splendide gravure de fantaisie.

Les prix de l'abonnement sont :

POUR LE CANADA

Un an.....\$2.00
Six mois.....\$1.00
Quatre mois.....70 cts

POUR L'ÉTRANGER

Un an.....12 frs
Six mois.....6 frs
Quatre mois.....4 frs

Tout abonnement est invariablement payable d'avance.

Notre revue n'est pas une spéculation. Si nous recevons du public un encouragement suffisant, nous augmenterons le nombre de pages sans augmenter le prix de la souscription.

Aucun travail ne sera admis s'il n'est excellent pour le fond comme pour la forme, et s'il n'est signé d'un nom responsable.

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont jamais rendus.

Les signataires des articles gardent la responsabilité des idées qu'ils y émettent.

Il sera fait mention, dans le Bulletin Bibliographique du RECUEIL LITTÉRAIRE des ouvrages nouveaux dont il sera envoyé deux exemplaires à la Direction.

ANNONCES

10 cents la ligne, première insertion — 5 cents la ligne, insertions subséquentes

Toute annonce à long terme se traite à forfait.

Une annonce dans une revue offre beaucoup d'avantages. Le journal aussitôt lu, se déchire ; une revue se prête, se garde, et devient ainsi un agent précieux de réclame.

Toutes les communications concernant la Rédaction et l'Administration seront adressées à **M. PIERRE BEDARD, 192 RUE SAINT-HUBERT, MONTREAL.** Téléphone Bell 6363. Boîte Poste 1436.

L. A. BERNARD, Pharmacien

Autrefois chez R. J. Devins.

Les communautés religieuses, les médecins et le public trouveront à sa pharmacie les différents produits chimiques et les préparations pharmaceutiques en général.

Les ordonnances des médecins ne sont préparées que par des licenciés en pharmacie.

1882, RUE SAINTE-CATHERINE, 1882

DEPOT DE SANGSUES POUR LA PROVINCE

JOSEPH LAMOUREUX

MARCHAND TAILLEUR

NO 1601 RUE SAINTE-CATHERINE

W. LAMOUREUX, MARCHAND DE CHAUSSURES

1599 RUE SAINTE-CATHERINE

LOUIS BEDARD

Notaire et Commissaire

— BUREAU —

1582 Rue Notre-Dame

MONTREAL.

Résidence : 109 rue Saint-Hubert.

EDMOND HARDY

ÉDITEUR ET IMPORTATEUR DE MUSIQUE

FOURNISSEUR - DES - PENSIONNATS - CATHOLIQUES

Musique pour tous les instruments

Seul agent pour les célèbres instruments de Fanfare et d'Harmonie de la
Maison C. MAHILLON de Londres et Bruxelles

1615 Rue Notre-Dame, Montreal

J. ALCIDE CHAUSSÉ, Architecte

No 1541 Rue Sainte-Catherine, Montréal

Téléphone Bell 6930.

LE REMEDE DU
PERE MATHIEU !



*Très affectueux
Instants de vobis*

L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVE !
ENCORE UNE DECOUVERTE !

LE REMEDE DU PERE MATHIEU

guérit radicalement et promptement l'intempérance et déracine tout désir des liqueurs alcooliques. Le lendemain d'une fête ou de tout abus des liqueurs enivrantes, une seule cuillerée à thé fera disparaître entièrement la dépression mentale et physique. C'est aussi un remède certain pour toute Fièvre, Dyspepsie, Torpeur du Foie, ayant une cause autre que l'intempérance.
Vendu par les Pharmaciens, \$1.00 la bout.

S. LACHANCE, seul propriétaire,
1338 et 1540. Rue Ste-Catherine, Montreal.

ETUDES ET RECITS, par P. J. Bedard

Préface par REMI TREMBLAY

PRIX BROCHÉ, - 30 CENTIMS.

Ce volume, édité avec goût par la Maison G. A. & W. Dumont, est le recueil de tout ce que l'auteur a parsemé dans les revues et journaux du Canada depuis 2 ans. Il contient des articles très intéressants.

En vente chez CADIEUX & DERÔME, BEAUCHEMIN & FILS, GRANGER FRÈRES et G. A. DUMONT.

ETABLÉ EN 1867

L. C. de TONNANCOUR

MARCHAND TAILLEUR

8 RUE SAINT-LAMBERT, MONTREAL

Toujours en Magasin un grand assortiment de Draps, Casimirs, Tweeds de première qualité et de patrons les plus nouveaux.

FERRONNERIE

POUR BATISSÉS, COUPELLERIE, OUTILS DE MENUISIERS
SCULPTEURS, MAÇONS, BRIQUETIERS

Ainsi que l'assortiment le plus complet et le plus nouveau de FOURNITURES
DE MAISON chez

L. J. A. Surveyer, 6 Rue St-Laurent



M. FAUCHER DE ST-MAURICE

M. FAUCHER DE ST-MAURICE (1)



L'HOMME dont nous allons étudier le caractère est un type d'une piquante originalité, un grand cœur, une belle intelligence, et, sous des dehors quelque peu frivoles, un érudit qui étonne souvent ceux-là même qui sont le plus habitués aux ressources fécondes de son esprit et de sa mémoire.

Porteur d'un beau nom qu'il a rendu désormais inoubliable parmi nous, M. Faucher de St-Maurice possède un extérieur sympathique, fait pour commander l'admiration, pour inspirer l'amitié. Taille élégante, figure martiale, tantôt grave et triste, tantôt gaie et animée, selon que ses yeux, fidèle miroir de sa pensée, expriment la joie ou la tristesse. Rien dans cette physionomie qui ne soit caractéristique, depuis la moustache et l'impériale de rigueur pour un capitaine d'infanterie française, jusqu'à cette chevelure noire abondante, que l'âge parsème déjà de quelques cheveux blancs.

A l'heure actuelle, M. Faucher de St-Maurice fait de la politique... mais comme s'il s'était égaré dans cette carrière d'où l'on ne sort pas quand on veut, une fois qu'on y a fait le premier pas. Cela n'empêche point que la littérature, qui fut la maîtresse de sa vie et la meilleure amie de sa gloire, le rappelle à elle de fois à autres, comme pour mieux faire regretter l'absence de son enfant prodigue. Il n'y a qu'à lire les pages émues qu'il jette parfois dans les colonnes de son journal, pour se convaincre de la joie qu'il éprouve, du repos que cela lui donne, de l'oubli des tracasseries politiques qu'il en retire, quand il peut s'asseoir tranquillement sous l'œil de sa muse et donner cours à son cœur, à son imagination, à son tempérament, en parlant de la France, de la patrie, de ceux qu'il a connus ou aimés. Le jour n'est peut-être pas éloigné où il reviendra pour de bon à ses premières amours, et ce jour-là sera un jour béni.

M. Faucher vit par le cœur et l'imagination. Le cœur ! c'est ce qu'il a meilleur et de plus vrai. Incapable de haine, pardonnant et oubliant le mal qu'on peut lui faire ou lui vouloir, bienveillant et affable envers

(1) Extrait de la biographie de M. Faucher de St-Maurice par L. H. Taché.

tous, n'ayant rien à lui qui ne soit aux autres, heureux quand il rend service, reconnaissant du désir qu'on peut avoir de lui être utile comme de l'action elle-même, il a des adversaires, mais il n'a pas d'ennemis. Et ses amis ne se comptent pas, si l'on entend par *amis* tous ceux qui seraient heureux d'être les siens et qui n'attendent qu'une occasion pour le devenir.

Et quelle imagination que la sienne ? imagination vive, frappante, aidée d'une mémoire prodigieuse qui le transporte d'un coup d'aile dans des pays merveilleux, sous des cieus inconnus, dans des ordres d'idées que d'autres ne pourraient aborder qu'après de longues études — imagination féconde qui lui fait embrasser les plus légers détails, et lui prête l'œil observateur d'un peintre, l'inspiration d'un poète, l'esprit d'analyse d'un savant.

Et avec quelle abondance il retrace toutes ses impressions, dans un style facile, imagé, toujours original. Nul mieux que lui ne sait interrompre la monotonie d'un récit, varier ses sujets, et passer tour-à-tour de la gaieté à la tristesse, de la plaisanterie à la gravité.

Son imagination se prête au besoin des circonstances. S'agit-il d'inventer une histoire, de donner un passé à ce qui ne date que d'hier, de bâtir un roman à l'occasion, il excelle à remplir cette tâche. On a prétendu déjà, je crois, que M. Faucher de St-Maurice était du Midi de la France. Il a certainement des titres à cette origine ; et nous trouverions tout naturel de le voir essayer, quelque jour, de faire croire à ceux qui l'ont tenu sur les fonts baptismaux qu'il est né sur les bords de la Garonne. Il serait capable d'y réussir.

Le caractère de M. Faucher de St-Maurice se lit dans ses œuvres comme dans un livre ouvert. Prenez un de ses volumes, au hasard : peu importe lequel ! Vous y trouverez l'auteur dans ce qu'il a de plus intime, vous suivrez les impressions de son esprit et de son cœur, vous pourrez décrire son caractère comme si vous le connaissiez de longtemps. Tantôt c'est la gaieté qui règne, gaieté joyeuse, bruyante, franche et communicative ; — tantôt c'est la tristesse, mais une tristesse profonde, morne, qui fait peine à voir, tant elle ressemble à la désespérance. Une autre fois, il est sous l'empire d'une mélancolie douce, tranquille, pleine de charme, qui donne plus de bonheur que le rire. Et soudain, sans transition, à la vue d'un drapeau, en présence d'un grand homme, au souvenir d'un ami, le patriotisme, l'enthousiasme, l'émotion s'emparent de lui. Sa voix résonne comme un clairon, il fait l'apothéose du héros, il chante la grandeur de l'amitié. Chez cet esprit d'élite, dans cette nature sensible et impressionnable, tous les sentiments nobles et vrais trou-

vent un écho. Il se laisse entraîner, subjugué, et son humeur suit les fluctuations de ses sentiments. Combien de fois ne l'avons-nous pas vu couché sous le poids d'ennuis parfois imaginaires, redevenir tout à coup le plus insouciant et le plus gai causeur du monde. C'est une nature de poète, et s'il a peu écrit dans la langue d'Homère et de Corneille, c'est probablement que son imagination est trop bohème pour s'astreindre aux règles de la versification. Toutefois sa prose vaut bien des poésies qui ont donné la gloire à leur auteur.

L. H. TACHÉ.



SUR UNE BRANCHE DE CEDRE

Épître à l'infidèle

Lorsque tu me l'offris, la branche verdoyante,
J'hésitai...
Contre mon doute, alors, tu te fis suppliante :
J'acceptai.

Je te dis : oui, tu veux ! Quel gage donc est-elle,
Mes amours ?...
Et tu me répondis : "Que je te suis fidèle
Pour toujours !"

Je la mis sur mon cœur, je crus à ta parole :
Je t'aimais !
Osais-je soupçonner que tu serais frivole ?
Non, jamais.

Et tu tenais ma main, et je pressais la tienne...
Au ciel bleu,
Une étoile fila... Mais tu te disais même :
Merci Dieu...

L'ange de l'espérance emportait sur son aile
Mes esprits,
Je ne voyais que toi, tu semblais la plus belle
Des houris.

Car tu me prodiguais amour, espoir, tendresse,
Par serment :
Ce soir-là, j'ai connu la véritable ivresse,
Un moment.

Depuis, tout a changé, ton amour m'abandonne
 Au regret,
Et j'eu demande en vain à la branche mignonne
 Le secret.

Pourquoi m'avoir, d'abord, inondé d'espérance,
 À la fois,
Et, maintenant, remplir la coupe de souffrance,
 Où je bois ?...

Pourquoi m'avoir permis de croire à ta noblesse,
 Ta vertu ?...
Pour y manquer si tôt, pourquoi, cette promesse,
 La fis-tu ?...

Pourquoi, lorsqu'à t'aimer se prodiguait mon âme,
 Tout ainsi,
Pourquoi, cruelle, avoir abusé de ma flamme,
 Sans merci ?...

Je contemple souvent la branchette fanée,
 Et rêveur,
Je songe à ta parole à jamais profanée...
 O douleur !

Et, tout bas, je te plains, dans mon malheur extrême,
 Pauvre enfant !
Mon cœur contre la haine — est-ce encore qu'il t'aime ? —
 Te défend.

Je crains : car si le Ciel garde une récompense
 À tout bien,
Pour le mal infligé sa justice dispense
 Le chagrin.

Au contraire, je prie afin que Dieu pardonne :
 Je l'ai fait !
Pour l'injure reçue, en mon nom, qu'il te donne
 Le bienfait !

As-tu voulu prouver que tout amour de femme
Est trompeur ?...
Car c'est ton sexe entier que ton acte diffame
Sans pudeur...

Heureusement je sais, gardant la foi jurée
Et l'espoir,
Que la femme, souvent, y reste consacrée
Sans décheoir ;

Que la fidélité compte encor des vestales
Dans vos rangs :
Qu'elles y sont légion, tendres sentimentales
Aux cœurs francs !

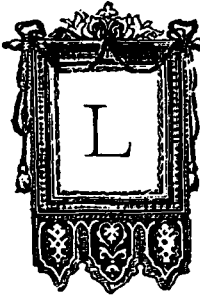
Je me console ainsi. Je crois, j'aime et J'ESPÈRE !
L'avenir
Me fera, plein d'amour, de ta branche encor chère
Me souvenir !!

FRID-OLIN.



LES POINTS OBSCURS DES VOYAGES DE JACQUES CARTIER (1)

(Travail lu devant la Société Royale du Canada le 27 mai 1890)



La découverte du Canada remonte à trois siècles et demi seulement, et c'est tout au plus si ceux qui se sont donné la mission d'éclaircir les points obscurs des premiers temps de notre histoire ont réussi à déchirer quelques lambeaux du voile qui enveloppe la vie de Jacques Cartier.

Aujourd'hui encore on ignore la date précise de la naissance du découvreur du Canada ; on ne connaît pas le lieu où repose ses cendres, et c'est un pur hasard qui a fait découvrir, tout dernièrement, l'époque de sa mort.

On ne sait presque rien de ce navigateur heureux qui a doté la France d'un territoire plus grand que la moitié de l'Europe, et dans la ville qu'il a illustrée, les seules traces qu'on retrouve de lui sont sa signature au bas de quelques actes de baptême, et son nom mêlé à un certain nombre d'affaires judiciaires.

On se demande pourquoi, étant encore dans la force de l'âge, au lieu de poursuivre son œuvre après son quatrième voyage, dont nos historiens n'ont pu pendant longtemps assigner l'époque exacte, il s'est tranquillement retiré dans sa ville natale, où ses concitoyens semblent s'être montrés assez indifférents à la gloire que sa découverte aurait dû attacher à son nom.

Peut-être les habitants de Saint-Malo lui faisaient-ils alors le reproche que lui a plus tard adressé Samuel de Champlain qui disait de lui :

« Cartier receut tant de mescontentement en ce voyage, qu'en l'extreme

(1) Nous sommes heureux de présenter à nos lecteurs, avec la bienveillante autorisation de M. Paul de Cazes, cette remarquable étude sur les voyages du navigateur malouin. Le sujet, traité de main de maître, renferme des aperçus nouveaux et de précieux renseignements.

maladie du mal de scurbut, dont ses gens la plus-part moururent, que le printemps reuenu il s'en retourna en France assez triste et fasché de ceste perte, et du peu de progrès qu'il s'imaginoit ne pouuoir faire, pensant que l'air estoit si contraire à nostre naturel, que nous n'y pourrions viure qu'avec beaucoup de peine, pour auoir esprouué en son hyuernement le mal de scurbut, qu'il appelloit le mal de la terre. Ainsi ayant fait sa relation au Roy, et au dit Sieur Admiral, et de Mailleres, lesquels n'approfondirent pas ceste affaire, l'entreprise fut infructueuse. Mais si Cartier eust peu iuger les causes de sa maladie, et le remede salutaire et certain pour les euter, bien que luy et ses gens receurent quelque soulagement par le moyen d'une herbe appelée « aneéa, » comme nous auons fait à nos despens aussi bien que luy, il n'y a point de doute que le Roy dès lors n'auroit pas négligé ce dessein, comme il auoit desia fait : car en ce temps là le pays estoit plus peuplé de gens sedentaires qu'il n'est à présent : qui occasionna sa Majesté à faire ce second voyage, et poursuiure ceste entreprise, ayant vn saint desir d'y enuoyer des peuplades. Voila ce qui en est arriué.

« D'autres que Cartier eussent bien peu entreprendre ceste affaire, qui ne se fussent si promptement estonnez, et n'eussent pour cela laissé de poursuiure l'entreprise, estant si bien commencée. Car, à dire vray, ceux-là qui ont la conduite des découuertes, sont souuentefois ceux qui peuuent faire cesser vn loüable dessein, quand on s'arreste à leurs relations : car y adioustant foy, on le iuge comme impossible, ou tellement trauersé de difficultez, qu'on n'en peut venir à bout qu'avec des despenses et difficultez presque insupportables. Voilà le sujet qui a empesché dès ce temps là que ceste entreprise sortist effect : outre que dans vn Estat se presentent quelquefois des affaires importantes, qui font que celles-cy se negligent pour vn temps : ou bien que ceux qui ont bonne volonté de les poursuiure, viennent à mourir, et ainsi les années se passent sans rien faire (1). »

Tout contemporain qu'il était de Rabelais et de Marguerite de Navarre, Jacques Cartier n'était évidemment pas un lettré, et ne possédait qu'une instruction des plus rudimentaires, si on en juge par le peu de soin qu'il a mis dans la rédaction de ses voyages de découvertes au Canada. La diffusion de certains passages, les erreurs étranges qu'on y constate, la négligence avec laquelle il relate les faits les plus importants, comparée à la profusion de détails avec lesquels il décrit les incidents les plus insignifiants, sont tellement extraordinaires qu'on est tenté de

(1) *Voyages du Sieur de Champlain*, éd. de 1862, p. 11.

se demander si ces relations de voyages ne sont pas apocryphes ; car, aujourd'hui, le livre de loch du premier caboteur venu est moins amphigourique. L'inexactitude de ses observations astronomiques, le peu de précision de sa course, le vague de ses descriptions sur les lieux qu'il a visités, sont cause qu'il a été impossible jusqu'ici de déterminer d'une manière satisfaisante une partie de la route qu'il a suivie pendant son premier voyage. Car, dans chacun des itinéraires tracés par l'abbé Laverdière et le docteur Ganong (1) se trouvent des invraisemblances qui les rendent l'un et l'autre inacceptables. Le malheur est que, s'il est facile de prouver les erreurs de chacun de ces deux tracés, il paraît impossible d'en établir un troisième complètement inattaquable.

Il répugne d'accepter comme des faits acquis que le découvreur du Canada ait pris l'île du Prince-Edouard pour la terre ferme (2), et, pour des baies, le détroit de Northumberland (3) et la partie du golfe Saint-Laurent située entre la côte de la Gaspésie et l'île d'Anticosti, (4) comme le prétend le docteur Ganong.

On se demande pourquoi cet explorateur, qui a sacrifié tant de jours pour visiter les baies des Chaleurs et de Gaspé, ne s'est pas avancé plus avant dans le détroit de Northumberland, qui pourtant lui ouvrait une route beaucoup plus large, et s'est contenté de jeter un coup d'œil en passant sur le vaste bras de mer qu'il eut à traverser pour se rendre de la baie de Gaspé à l'île d'Anticosti.

Grâce à l'obscurité qui plane sur ses relations de voyages, il a été impossible jusqu'ici de constater d'une manière certaine si Jacques Cartier était accompagné par des prêtres, quoique la presque totalité de nos historiens s'accordent à dire que Dom Anthoine et Dom Guillaume Le Breton, portés sur le rôle d'équipage du second voyage, devaient être deux aumôniers attachés à l'expédition. Si certains passages du récit de ce voyage sont de nature à donner quelque créance à cette opi-

(1) Voir *Mémoires de la Société Royale du Canada*, vol. V, pp. 121 et suiv. de la sec. II.

(2) Voir *Relations originales du voyage de Jacques Cartier en Canada en 1554*, éd. Tross, p. 22.

(3) *Id.*, p. 25.

(4) *Id.*, p. 43.

nion, d'autres, au contraire, tendent à prouver qu'elle est erronée (1).

Il semble que si des prêtres avaient accompagné Jacques Cartier, il en serait fait mention, soit à propos de l'épidémie terrible qui décima son équipage, soit quand il est question des plantations de croix (2) et autres cérémonies religieuses, comme celle qui eut lieu à Hochelaga, où le capitaine malouin paraît toujours être le seul officiant.

La mention faite, en différentes occasions, de la messe dite ou *ouïe*, ne prouve pas grand'chose à mon sens, car, dans ces circonstances, Jacques Cartier pouvait lire la messe à ses hommes d'équipage, comme il lut l'Évangile selon saint Jean et la passion de Notre-Seigneur devant les sauvages d'Hochelaga (3).

M. le docteur Dionne, auteur d'une étude biographique très élaborée sur Jacques Cartier semble, sur cette question, s'être rangé du côté de la négative — quoiqu'il paraisse émettre l'opinion contraire dans une des notes explicatives qui fait suite à ce travail (4) — quand il dit :

« Cartier désireux de les amener (les sauvages de Stadaconé) à la foi chrétienne, essaya au moyen de ses interprètes de leur inculquer des notions sur Jésus-Christ, les dogmes et la morale catholiques, et de leur faire comprendre que sans le baptême il n'y a pas de salut possible. Ces pauvres infidèles se laissèrent facilement persuader, et demandèrent le baptême à grands cris. Par une sage mesure de prudence, Jacques Cartier ne voulut pas se rendre à leur demande, mais, en retour, il leur promit que dans un prochain voyage il amènerait des prêtres avec lui, pour les instruire et leur apporter du saint chrême pour les baptiser. Cette promesse parut les satisfaire et Cartier fut ensuite tranquille de ce côté (5). »

Il est évident que, si Jacques Cartier avait emmené des aumôniers avec lui, il leur aurait laissé le soin d'inculper, à des infidèles si bien disposés alors à entendre les paroles de l'Évangile, les notions sur Jésus-Christ, les dogmes et la morale catholiques, qu'il désirait leur enseigner, et n'aurait pu, dans tous les cas, donner l'absence de prêtres comme

(1) Voir les passages sur lesquels s'appuient ceux qui prétendent que Jacques Cartier avait emmené des prêtres dans la *Relation originale de Jacques Cartier*, éd. Tross de 1863, pp. 12, 19 et 35.

Et ceux qui semblent prouver le contraire, id., pp. 26 et 30.

(2) Voir *Relation originale de Jacques Cartier*, éd. Tross, 1868, pp. 28 et 41.

(3) Voir id., p. 26.

(4) *Jacques Cartier*, par le docteur N.-E. Dionne. Notes explicatives, ch. 9.

(5) *Jacques Cartier*, par le docteur N.-E. Dionne, p. 80.

prétexte à Domagaya et Taïgnoagny qui lui demandaient le baptême pour les indigènes de la tribu de Stadaconé (1).

Il serait bien extraordinaire que maître Jehan Léveillé, greffier de Saint-Malo et l'auteur du rôle d'équipage du deuxième voyage de Jacques Cartier, qui, non content d'indiquer les qualités de tous les officiers et sous-officiers des trois navires, nous fait voir qu'il s'y trouvait aussi un apothicaire, un barbier, sept charpentiers et un trompette, n'eût pas fait mention des deux aumôniers, à une époque et dans un pays, surtout, où les membres du clergé jouissaient de la plus grande considération et avaient droit aux premiers rangs. Dans le cas même où, comme on l'a prétendu, le greffier de Saint-Malo aurait omis de mentionner sur sa liste les métiers auxquels pouvaient appartenir quelques cordonniers ou calfats faisant partie de l'expédition, cela n'excuserait pas un oubli aussi impardonnable de sa part.

Le monument érigé à la mémoire de Jacques Cartier, dont l'inauguration a jeté un éclat inaccoutumé sur la célébration de notre fête nationale, l'année dernière, a donné un regain d'actualité aux discussions qui se sont soulevées jadis au sujet du lieu précis où le découvreur du Canada a passé l'hiver de 1535 à 1536.

A titre de curiosité, j'ai étudié cette question, et le résultat de mes recherches m'oblige à m'inscrire en faux contre l'opinion généralement admise par les maîtres ès histoire de notre pays.

Croyant être en état d'étayer mon argumentation par des preuves parfaitement irréfutables, je ne crains donc pas d'affirmer :

1o — Que la petite flottille de Jacques Cartier n'a pas passé l'hiver de 1535 à 1536 dans la rivière Laïret ;

2o — Que le fort élevé par Jacques Cartier sur le bord de la rivière Saint-Charles n'était pas placé à l'est de la rivière Laïret.

Selon mes prétentions, les navires de Jacques Cartier ont passé l'hiver de 1535 à 1536 dans une petite anse située dans la rivière Saint-Michel, non loin de l'endroit où elle se jette dans la rivière Saint-Charles. Cette anse, presque à sec à mer basse, est assez spacieuse et suffisam-

(1) *Relation originale de Jacques Cartier*, éd. Tross, 1863, p. 30.

N. B. — Domagaya et Taïgnoagny étaient les deux jeunes sauvages que Jacques Cartier avait emmenés en France à son premier voyage, et qui alors lui servaient d'interprètes.

ment profonde à marée haute pour contenir commodément trois navires dont le plus gros ne jaugerait pas plus de cent vingt tonneaux.

Le navigateur malouin a dû être frappé par les avantages que lui offrait ce petit port naturel où ses navires trouveraient un abri sûr, et dans lequel ils n'auraient rien à craindre de la débâcle au printemps. Cette seule considération devait lui faire préférer la rivière Saint-Michel à la rivière Lairet, dans laquelle, loin de trouver la même protection, sa petite flottille aurait été mise en danger par les glaçons charriés par la rivière Saint-Charles, que la marée refoule, pendant les crues du printemps, dans l'embouchure de ce cours d'eau, presque aussi large alors que la rivière Saint-Charles elle-même (1).

Un point sur lequel je m'appuierai tout particulièrement pour établir que les vaisseaux de Jacques Cartier ont hiverné dans la rivière Saint-Michel est la découverte qu'on y a faite en 1843 de la carène d'un navire d'un tonnage, égal à celui de la *Petite-Hermine*, abandonnée, comme chacun sait, au printemps de 1536, faute de bras pour la manoeuvrer.

Une carvelle, des clous, un boulet et différentes pièces provenant du bordage et de la membrure de cette épave furent envoyés alors au maire de Saint-Malo. Celui-ci nomma une commission spéciale d'archéologues appelés à se prononcer sur l'authenticité de ces objets, qu'après un examen minutieux ils déclarèrent appartenir à l'époque de Jacques Cartier.

Vu la facilité avec laquelle on peut procéder par analogie, en pareil cas, il n'y a pas un antiquaire de quelque valeur, en Europe, qui puisse prendre une pièce d'un navire construit dans la première partie du XVI^e siècle pour celle d'un autre navire qui ne l'aurait été que vers le commencement du XVII^e. Or, comme il n'a dû venir aucun vaisseau dans la rivière Saint-Charles entre le printemps de 1536 et 1608, année de la fondation de Québec par Champlain, et que pendant ces soixante-treize ans s'est nécessairement produit dans la construction navale, encore peu perfectionnée alors, des changements faciles à constater, la décision de la commission de savants nommée par le maire de Saint-Malo ne peut raisonnablement être combattue (2).

Comme il n'est fait nulle part mention dans les annales des premiers temps de la colonie d'un navire abandonné dans le voisinage de l'éta-

(1) *Jacques Cartier*, par le docteur N.-E. Dionne, p. 261.

(2) On m'a montré, au ministère des Terres de la Couronne, une pierre provenant du lest du navire trouvé dans le ruisseau Saint-Michel, qui est d'une formation géologique particulière aux côtes de Bretagne et de Normandie, et inconnue sur le continent américain.

blissement des pères jésuites, qui, dans leur journal et leurs relations, notaient jour par jour les faits de la moindre importance, on peut en inférer que la carène trouvée en 1843 dans la rivière Saint-Michel est celle de la *Petite-Hermine* ; ce que certains de nos historiens ne veulent pas admettre, comprenant que cette admission aurait pour effet de détruire la tradition de l'hivernage de Jacques Cartier dans la rivière Lairet, à laquelle ils tiennent.

M. le docteur Dionne, dans son étude biographique sur Jacques Cartier, donne, à l'encontre de mon opinion, des arguments qui, tout en étant assez spécieux, ne me semblent pas irréfutables.

Voici ce qu'il dit au chapitre VIII des notes explicatives du travail que je viens de mentionner (1) :

« Le seul fait d'avoir trouvé une coque de vaisseau enfouie sous quelques pieds de vase ne constitue point une preuve qu'elle appartient à la *Petite-Hermine*. Quant aux vieux clous, carvelles, etc., la découverte qu'on en a faite, à trois cents ans d'intervalle, semblerait indiquer que les sauvages de Stadin ne voulurent point accepter le cadeau que Cartier leur en avait fait avant son départ pour la France ; ce qui est peu probable, car nous lisons dans la relation du second voyage : « Et pour « ce qu'ils furent avertis que ceux de Stadin allaient et venaient entour « nous, et que leur avions abandonné le fond du Navire que laissons « pour avoir les vieux clous... »

« Quand on connaît l'avidité des sauvages de cette époque pour ces ferrailles, qu'ils estimaient plus précieuses que l'or et l'argent, on se demande comment il avait pu se faire que les habitants de Stadin eussent négligé d'extraire du navire que Cartier leur avait abandonné, tout ce qui pouvait leur servir, vieux clous, carvelles, etc. D'après le texte même de la relation, on serait porté à croire qu'ils se mirent à la besogne, même avant le départ des autres vaisseaux. Les sauvages de Stadaconé voyant que ceux de Stadin restaient autour des navires de Cartier, furent deux jours sans s'approcher d'eux, contrairement à leur habitude. Ces allées et venues des sauvages de Stadin ne pouvaient avoir d'autre motif que de travailler à l'extraction des clous et fiches qui liaient les unes aux autres les pièces de charpente. Comment peut-on supposer, après un tel travail, que la *Petite-Hermine* ait pu conserver assez de solidité pour résister pendant trois siècles, non seulement à la décomposition, mais surtout à la dislocation de sa charpente ?

(1) *Jacques Cartier*, par le docteur N.-E. Dionne, p. 274.

« Si encore on eût trouvé la *Petite-Hermine* à l'endroit même où les sauvages la dépouillèrent, c'est-à-dire à l'entrée du ruisseau Lairet ! Mais non, c'est à cinq cents pas plus loin, à l'embouchure d'un autre ruisseau, beaucoup plus rétréci que l'autre, et où la marée montante ne pouvait pas facilement la transporter, et les sauvages encore moins. Il va de soi que si les flots montants de la rivière Saint-Charles devaient remuer ce fond de navire, ce ne pouvait être qu'en l'enfonçant en amont de la rivière Lairet. En supposant qu'il aurait suivi la marée descendante, après avoir remonté (?) le cours du Lairet, il allait se perdre dans le Saint-Laurent...

« Champlain a tout vu de ses yeux : fossés, débris de fortifications, vestiges de cheminée et de logement, et, bien qu'il semble établi que ce fut l'endroit où Jacques Cartier hiverna, il n'aperçut pas de carcasse de navire.

« Le frère Sagard Théodat parle de l'endroit appelé communément le Fort de Jacques Cartier, mais aucunement de la *Petite-Hermine* ou de tout autre vaisseau abandonné en cet endroit. »

Le fait de n'avoir retrouvé qu'une carène de navire ne concorde-t-il pas exactement avec la tradition ? Tous ceux qui étaient présents quand ces débris de navire, vestiges d'un autre âge, ont été extraits des vases de la rivière Saint-Michel, certifient que la partie supérieure de la coque manquait. N'est-il pas raisonnable de supposer alors que les aborigènes après avoir démembré jusqu'à la ligne de flottaison le navire dont Jacques Cartier leur avait fait présent, le voyant couler, l'ont abandonné avec cette insouciance qui est le caractère distinctif de leur race ? Pourquoi, pu reste, ces sauvages que l'on nous dépeint comme si rapaces et si avides de ferrailles auraient-ils plutôt épargné la carène de navire trouvée en 1843 que celle de la *Petite-Hermine* ?

On aurait tort aussi d'invoquer l'action destructive du temps pour prouver que la carène trouvée dans le lit de la rivière Saint-Michel ne pouvait appartenir au navire de Jacques Cartier, si on tient compte de ce que, étant faite de chêne, elle était, de plus, enfouie sous près de six pieds de vase, car personne n'ignore que dans de telles conditions et privés du contact de l'air certains bois, le chêne surtout, ne subissent pas les effets de la décomposition. La coque de la *Petite-Hermine*, a tout aussi bien pu résister à l'action destructive de trois siècles que les pilotis sur lesquels reposent un grand nombre d'édifices remarquables dans les villes de Hollande et à Venise particulièrement, dont la construction remonte à la plus haute antiquité.

Si, comme il n'y a pas à en douter, la carène en question a été dé-

couverte à plusieurs arpents (1) de l'embouchure de la rivière Saint-Michel, il serait quelque peu risqué de prétendre que ce cours d'eau n'aurait pu donner asile à la petite flottille de Jacques Cartier, car, outre que l'épaisse couche de vase dont les débris du vieux navire étaient recouverts permet de supposer que le lit de cette petite rivière était beaucoup plus profond alors qu'il ne l'est aujourd'hui. Je suis en état d'affirmer, pour l'avoir constaté de mes yeux, que les vaisseaux du découvreur du Canada pourraient encore maintenant venir y chercher un refuge, à marée haute.

Comme le fait remarquer le docteur Dionne, la coque de la *Petite-Hermine*, dans le cas où elle serait descendue du Lairet dans la rivière Saint-Charles, n'aurait pu remonter de là dans la rivière Saint-Michel. Mais cet argument sur lequel il base une partie de ses prétentions, lui qui considère comme admis l'hivernage de Jacques Cartier dans la rivière Lairet, me donne une preuve de plus en faveur de ma thèse.

Que Champlain et le frère Sagard n'aient pas fait mention de cette coque de navire, je ne puis raisonnablement leur en faire un crime, car pour en parler avec connaissance de cause il eût fallu qu'ils eussent le don de seconde vue pour percer la couche de vase sous laquelle elle était enfouie depuis un grand nombre d'années déjà, quand ils vinrent visiter pour la première fois les bords de la rivière Saint-Charles (2).

Il est vrai que Champlain dit quelque part :

« Cartier ayant reconnu, selon son rapport, la difficulté de pouvoit passer les Sauts, et comme estant impossible, s'en retourna où estoient ses vaisseaux, où le temps et la saison le presserent de telle façon, qu'il fut contraint d'hiverner en la rivière Sainte-Croix, en un endroit où maintenant les Peres jesuites ont leur demeure, sur le bord d'une autre petite rivière qui se discharge dans celle de Sainte-Croix, appelée la rivière de Jacques Cartier, comme relations font foy. »

Mais qui prouve que cette rivière Jacques-Cartier, dont Champlain fait mention, est la rivière Lairet plutôt que celle qui est connue maintenant sous le nom de rivière Saint-Michel ? Toutes les présomptions semblent être au contraire en faveur de cette dernière hypothèse.

Le passage plus haut cité étant extrait de l'édition de 1632 des *voyages* de Champlain (3) publiée par Champlain lui-même pendant le temps

(1) Un témoin oculaire de la découverte de la carène en question m'a dit qu'elle était à deux ou trois arpents de l'embouchure de la rivière Saint-Michel.

(2) Champlain et le frère Sagard arrivèrent à Québec, le premier en 1608, et le second en 1626.

(3) Page 10.

qu'il passa en France (1) après la prise de Québec par Kerth (2), il est évident que la rivière Lairet portait alors le même nom qu'aujourd'hui, comme en fait foi l'acte de concession de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges aux pères jésuites (3).

Si l'une ou l'autre des rivières Lairet et Saint-Michel portait du temps de Champlain le nom du découvreur du Canada, il est raisonnable de supposer que le changement de nom opéré pour l'une des deux aurait plutôt été fait au bénéfice d'un des plus grands saints du calendrier qu'au profit d'un individu dont il n'est fait nulle part mention.

Si, comme je le prétends, Jacques Cartier a mis ses navires en hivernage à l'embouchure de la petite rivière Saint-Michel, il semble évident qu'il dut élever son fort sur la rive ouest de ce cours d'eau.

Il suffit de connaître un tant soit peu la topographie des lieux pour comprendre que la pointe située entre la rivière Saint-Michel et un petit ruisseau qui se trouve à environ deux arpents et demi plus à l'ouest, s'imposait à Jacques Cartier comme l'endroit le plus favorable pour y placer un fort. Cette pointe très étroite, plus élevée que les terrains environnants, n'ayant guère que cent cinquante à deux cents pas de largeur, était le point stratégique le plus avantageux des environs, car il lui permettait, tout en commandant la rivière, de surveiller les mouvements des sauvages du village de Stadaconé situé en face, sur l'autre rive au sud-est, et de tenir en respect ses voisins de la tribu de Stadin (4).

Si on en croit la tradition, les pères jésuites fixèrent leur premier établissement en 1626, sur l'emplacement même du fort Jacques-Cartier, dont on retrouvait encore, à cette époque, des vestiges très apparents. Loïn de chercher à contredire cette opinion, je considère qu'elle fournira les arguments les plus concluants à l'appui de ma thèse.

Ainsi, il me semble impossible de déterminer plus exactement l'endroit où se trouve placé le premier établissement des pères jésuites que ne le fait le frère Sagard, quand il dit :

(1) *Sommet de Champlain*, par l'abbé Laverdière, p. 181.

(2) De 1629 à 1633.

(3) Dans l'acte de concession de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges aux pères jésuites, daté de 1626 et signé par le duc de Ventadour, la limite ouest est décrite comme suit : " Et du côté ouest, en remontant le cours de la rivière Saint-Charles, le second ruisseau qui est au-dessus de la petite rivière dite communément Lairet. "

(4) M. le docteur N.-E. Dionne, dans son étude sur Jacques Cartier, p. 262, dit que " la petite bourgade de Stadin était située vraisemblablement dans la direction du ruisseau Saint-Michel. "

« En l'an de grâce 1627 (1), ils (les récollets) leur en prêtèrent (aux jésuites) encore une autre (charpente) que nos religieux avaient de rechef fait dresser pour agrandir notre couvent lesquelles ils ont employée à leur bastiment commencé au delà de la petite rivière à *sept ou 800 pas de nous*, en un lieu que l'on appelle communément le fort Jacques-Cartier (2). »

Or, du monastère des récollets, situé alors où est aujourd'hui l'Hôpital-Général, à la pointe qui sépare la rivière Saint-Michel du ruisseau dont je viens de parler, on compte environ huit cents pas, tandis qu'ils y en a au moins treize cents pour atteindre le point le plus rapproché de la rive est de la rivière Lairet. D'un côté la coïncidence est d'une exactitude frappante, et de l'autre la différence est tellement considérable qu'on est forcé de se rendre à l'évidence.

Une preuve de circonstance qui doit bien aussi avoir sa valeur, c'est le fait que les pères jésuites ont donné le ruisseau en question comme limite ouest de leur seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, ainsi que le prouve d'une manière indiscutable leur titre de concession daté du 10 mars 1626, où l'on voit ce qui suit : « Et du côté ouest, en remontant le cours de la rivière Saint-Charles, *le second ruisseau qui est au-dessus de la petite rivière dite communément Lairet*, lesquels ruisseaux et la dite petite rivière Lairet se perdent dans la dite rivière Saint-Charles. »

Si les pères jésuites ont cru devoir faire borner leur seigneurie par un ruisseau d'aussi peu d'importance, c'est évidemment parce qu'ils demeureraient alors entre ce petit cours d'eau et la rivière Saint-Michel (3).

Cependant il ne faudrait pas prendre trop au pied de la lettre les citations des autorités historiques qui, sur la foi de Champlain, Sagard et autres, prétendent que les pères jésuites s'établirent d'abord sur l'emplacement même du fort Jacques-Cartier, si on accepte comme digne de foi la description suivante que le P. Lejeune a donnée de leur habitation, à son arrivée au Canada, en 1632 (4) : « La maison est à deux cents pas du rivage. Elle forme quatre chambres basses. La première est la chapelle ; la seconde le réfectoire, et dans ce réfectoire, sont nos chambres, deux petites passables, de la grandeur d'un homme en carré ; deux autres qui ont chacune sept à huit pieds, mais deux lits en cha-

(1) Le premier établissement des jésuites date de 1626.

(2) *Histoire du Canada* de Sagard, éd. de 1636, p. 868.

(3) C'est un plateau uni et élevé d'où l'on domine, des deux côtés, la vallée de la rivière Saint-Charles.

(4) *Le Séminaire de Notre-Dame-des-Anges*, par le docteur Dionne, p. 12.

cune. Voilà pour six personnes étroitement, etc (1) ; » car il serait ridicule de supposer que Jacques Cartier eût placé son fort à deux cents pas de la rivière Saint-Charles, dont les rives devaient être alors couvertes d'arbres.

Plus tard, les pères jésuites durent se placer entre les rivières Saint-Michel et Lairet, comme l'indique une carte de Québec et de ses environs dressée sous l'administration du comte de Frontenac, vers 1630, si l'on en juge par l'originale inscription qu'on y voit. (2).

Sur cette carte, l'établissement de Notre-Dame-des-Anges, qui était probablement devenu une exploitation purement agricole depuis l'installation des pères jésuites à Québec, est placé entre les rivières Lairet et Saint-Michel.

Néanmoins, pour établir que les pères jésuites se sont fixés en premier lieu sur la rive est du Lairet, à l'endroit où un monument a été élevé à la mémoire du découvreur du Canada, M. le docteur Dionne s'appuie sur ce que les mots *Notre-Dame-des-Anges* sont inscrits à cet endroit sur une carte de 1776.

Si je ne me trompe, cette inscription a pour objet de désigner tout simplement le domaine des pères jésuites ; et si elle se trouve placée sur les confins ouest de la seigneurie, comme le docteur Dionne en fait la remarque (3), c'est évidemment parce que quelques arpents seulement de la partie ouest du territoire de cette seigneurie sont compris dans cette carte de 1776.

Il semble étonnant que, pour donner de la consistance à une prétention aussi discutable, le savant biographe de Jacques Cartier se contente

(1) Cette description a aussi pour effet de prouver que les pères jésuites ne se sont pas établis sur la rive est du Lairet, car, étant à deux cents pas de la rivière Saint-Charles, leur habitation aurait été placée au milieu d'une baissière d'où Jean Landron a dû tirer la glaise dont il s'est servi pour alimenter sa briqueterie.

(2) Plan de Québec
En la Nouvelle-France
Assiégé par les Anglais

le 16 d'octobre 1690 jusqu'au 22 du dit mois qu'ils
furent obligés de se retirer chez eux après avoir esté bien
battus par M. le comte de Frontenac
Gouverneur Général du Pays.

N. B. — Cette carte se trouve à la bibliothèque de l'université Laval.

(3) *Le Séminaire de Notre-Dame-des-Anges*, par le docteur Dionne, p. 6.

d'invoquer l'autorité d'une carte dressée quatre-vingt-six ans après celle (1) sur laquelle je fonde mon opinion.

Depuis quelques années déjà, à l'époque où fut dressée la carte de 1690 en question, la partie du domaine de Notre-Dame-des-Anges située à l'est de la rivière Lairet avait été concédée à des particuliers, par les pères jésuites, ainsi que M. le docteur Dionne le reconnaît (2), et, la briqueterie de Jean Landron, entre autres, dont il fait mention comme ayant été établie vers l'année 1680, y est clairement indiquée.

Si les pères jésuites s'étaient établis d'abord sur la rive est de la rivière Lairet, où ils auraient eu toutes les facilités du monde de développer une exploitation agricole considérable, pourquoi auraient-ils abandonné la première terre qu'ils auraient arrosée de leurs sueurs dans la Nouvelle-France, et transporté leur établissement entre les deux rivières où ils devaient se trouver naturellement beaucoup plus à l'étroit ?

Enfin un document qui, sans avoir d'autorité historique, n'en a pas moins une grande valeur à mes yeux, c'est le plan du havre de Québec publié en 1887 sous la direction du commandant W.-F. Maxwell, chef de la commission hydrographique du golfe et du fleuve Saint-Laurent, où l'emplacement du fort Jacques-Cartier est indiqué sur la pointe située entre la rivière Saint-Michel et le petit ruisseau voisin. Les ingénieurs qui ont dressé cette carte ont vraisemblablement été frappés par la supériorité de cet endroit, comme point stratégique, sur tous ceux qui l'environnent, et, sans s'inquiéter des opinions émises sur le sujet, ils l'ont désigné comme étant le lieu où le découvreur du Canada a dû passer l'hiver de 1535 à 1536.

Mon but, en cherchant à percer l'obscurité qui plane sur les premiers temps de notre histoire, n'a pas été de fronder le culte, un peu exagéré peut-être, que certains de nos historiens, se reposant avec trop de confiance sur la tradition, semblent avoir voué au navigateur heureux qui le premier a exploré les rives du Saint-Laurent.

J'ai voulu, sur certains points, rétablir la vérité historique, et j'espère, si Dieu me prête vie, poursuivre mon œuvre, dùt la tradition en souffrir.

Je ne cherche pas à détruire, je travaille au contraire à rétablir les faits sous leur véritable jour ; tant pis si, dans l'accomplissement de cette tâche, je suis obligé de renverser quelques-uns des états sur lesquels des opinions erronées se sont appuyées jusqu'ici.

PAUL DE CAZES.

(1) La carte de 1690.

(2) *Jacques Cartier*, par le docteur N.-E. Dionne, pp. 267 et suiv.

UNE CORBEILLE DE NOCES

Je croyais y trouver comme vous, je le pense,
De ces beaux ornements que le monde dispense,
Des diamants, de l'or.

Je croyais y trouver l'éclatante richesse
Qui de la fiancée augmente l'allégresse
Dans un si vain transport !

C'était entretenir une bien fausse attente :
Par bonheur, je n'ai fait, ce clinquant qui nous tente
Rien que l'apercevoir.

Au lieu de tout cela, je contemple, en prière,
Le très-saint Sacrement qu'une douce lumière
Me permet d'entrevoir.

Là, point d'autres décors, entourant le calice,
Que tous les instruments qui firent le supplice
Du généreux Sauveur :

Le bandeau douloureux, qu'en signe d'ironie,
Le bourreau déposa sur sa tête meurtrie,
La croix où, par fureur,

Les gouttes de son sang furent pour nous versées,
L'éponge avec le dard, les boissons composées
De vinaigre et de fiel...

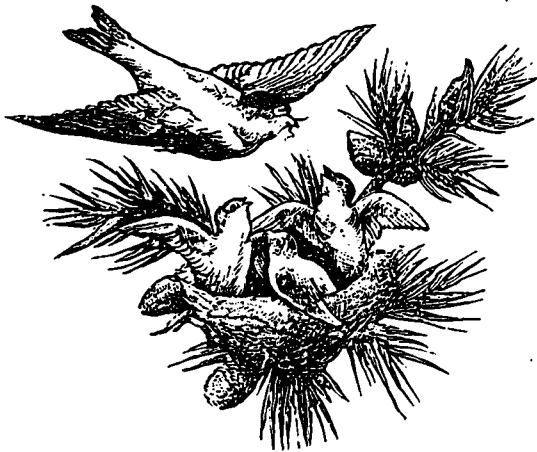
Près du cœur transpercé de la divine Mère
Est celui d'une vierge ; elle ne vit sur terre
Que pour les biens du ciel.

Voilà donc la corbeille acceptée avec joie
Par celle qui désire entrer dans une voie
De souffrance et d'amour.

Bientôt avec Jésus aura lieu l'alliance.
Les anges chanteront en grande réjouissance
La fête de ce jour.

MARIE LOUISE.

Saint-Zotique, 8 avril 1891.





CHRONIQUE

Marie Stuart et les historiens protestants. — Les mensonges dévoilés. — Le fanatisme protestant. — Corruptions et trahisons. — Un simulacre de jugement. — Courage de Marie Stuart. — Sentence de mort. — Hypocrisie d'Élisabeth. — Exécution de la reine d'Écosse. — Ses sentiments français. — Une tache pour l'Angleterre.

Tout dernièrement, je lisais un récit de la mort de Marie Stuart, et, malgré moi, je pensais que les historiens de l'époque avaient dû, sciemment, nous tromper sur sa vie.

L'héroïsme incomparable et la sublime sérénité de la reine d'Écosse au moment de paraître devant Dieu fortifiaient en moi, l'invincible conviction de son innocence.

Tout conspirait pourtant à noircir la mémoire de cette infortunée princesse. Des correspondances dont on ne récusait pas l'authenticité semblaient, en effet, ne laisser planer aucun doute sur sa participation à la mort de son époux et sur les encouragements donnés au complot tramé par Babington contre la vie d'Élisabeth.

Les historiens de l'école protestante et ceux que le scepticisme entraîne à leur suite rivalisaient d'éloquence en opposant le droit de légi-

time défense et la longanimité de la prétendue *Reine-Vierge* au liberti-
nage et aux coupables in-rigues de la brillante nièce du cardinal de Lor-
raine initiée dès son enfance aux corruptions raffinées de la cour des
Valois.

Cette légende utile, habilement répandue par les puritains et par les
ministres d'Elisabeth, transmise d'âge en âge par la tradition populaire,
a duré trois cents ans.

Des travaux récents avaient démontré le peu de crédit que méritaient
les pièces sur lesquelles on s'appuyait pour charger Marie Stuart de
complicité dans le meurtre de Darnley. Mais la reine d'Ecosse restait
encore sous le coup de l'accusation de haute trahison qui avait été le
motif apparent de son supplice.

Un illustre historien pour qui le seizième siècle n'a plus de secrets
vient aujourd'hui placer sous nos yeux les preuves certaines de la faus-
seté de cette imputation.

La lecture du livre de M. le baron de Lettenhove fait éprouver un
indéfinissable sentiment de gratitude et de soulagement. Par l'étude
comparée de documents épars dans toutes les collections publiques et
privées de l'Angleterre, l'auteur établit avec une autorité que personne
ne saurait contester que les lettres de la malheureuse princesse ont été
corrigées, falsifiées et souvent entièrement dénaturées.

* * *

On ne saurait donc trop s'élever contre les canailleries de ceux qui
s'en rendirent coupables et flétrir leur mémoire !

La plume laisse des traces terribles dont les hommes d'Etat dénués
de scrupule ne se sont pas toujours assez préoccupés. Les papiers qu'on
recommande en vain de brûler, les parchemins oubliés, les notes intimes
à demi déchirées, réservent parfois aux victimes une vengeance pos-
thume inespérée.

On ne s'était jamais bien rendu compte du réel motif des hésitations
de la reine d'Angleterre au moment de la signature du warrant d'exé-
cution de la reine d'Ecosse. M. de Lettenhove a enfin trouvé le mot de
l'énigme ; nous savons maintenant, grâce à lui, que le véritable bourreau
de Marie Stuart fut le fanatisme protestant ; la féroce jalousie d'Elisa-
beth ne fut que son instrument.

« Si cette nouvelle Hérodiade n'est point immolée, avait dit le farou-
che prédicant John Knox, Dieu fera peser sur son peuple des plaies
plus effroyables que celles d'Egypte ! »

Il écrivait à Burleigh :

« L'Angleterre conservera-t-elle la vie à cette femme maudite ? Il faut frapper l'arbre à sa racine. »

En 1572, les puritains tiennent encore le même langage :

« Malheur au pasteur qui nourrit le loup dans son troupeau ! Malheur au laboureur qui ne chasse pas le sanglier de la vigne du Seigneur ! Jézabel et Athalie, frappées par l'ordre de Dieu étaient moins coupables que la reine d'Ecosse ! »

Dans un *mémoire* qu'ils adressent plus tard à la reine d'Angleterre, on lit les lignes suivantes :

« Le trône qu'occupe Votre Majesté est le trône de Dieu. Pourquoi délibérer si longtemps quand la voienté de Dieu est manifeste ? N'a-t-on pas loué Abraham d'avoir immolé son fils ? Saint Jean n'a pas blâmé le cri des Juifs : « Il faut qu'un homme périsse pour le salut du peuple ! »

La reine d'Ecosse personnifie la cause de l'antique foi : sa perte est donc considérée par les protestants anglais comme le couronnement de l'édifice de la réforme de Henri VIII.

*
*
*

Appuyé sur un parti dont la force et la cohésion lui sont connues, le ministre Walsingham commence à disposer avec une infernale habileté les ressorts et les engrenages du piège où il a résolu de faire tomber la malheureuse princesse dont la reine d'Angleterre, malgré sa basse jalousie et ses instincts cruels, n'ose verser le sang royal, dans la crainte qu'un pareil excès de pouvoir ne provoque contre elle une coalition des grandes puissances catholiques.

Il dresse une armée d'espions, de délateurs et de spadassins à gages prêts à tout faire pour servir des intérêts auxquels leur fortune est attachée.

Un secrétaire de l'ambassade de France, Nicolas de Chérelles, se laisse acheter par le ministre. Sous prétexte de porter des objets de piété à la reine d'Ecosse, il lui dérobe son chiffre et le remet entre les mains de Philipps, ce faussaire dont l'œuvre infâme est aujourd'hui dévoilée.

Un espion du nom de Gifford ayant réussi à obtenir de Morgan, partisan de Marie Stuart détenu à Paris dans la Bastille, une lettre pour la royale prisonnière, se présente à Chartley muni de cette recommandation. Marie le reçoit sans méfiance et lui ouvre son cœur comme à un ami.

Il s'installe dans le voisinage du château. Au moyen d'un double fond ménagé dans les tonneaux de bière qu'on renouvelle toutes les semaines, il reçoit ses lettres et forge des réponses de nature à lui arracher tous ses secrets.

Aussitôt expédiées à Philipps, les dépêches de la reine d'Ecosse sont corrigées et interpolées avant d'être présentées par Walsingham à Elisabeth.

Lorsque la colère et le ressentiment de la reine d'Angleterre semblent arrivés à leur paroxysme, le ministre invente le complot de Babington ! Il saisit ainsi l'occasion de perdre irrémédiablement Marie Stuart en l'inculpant, au moyen des faux, du crime de complicité visé par les lois du royaume.

* * *

La fille de Henri VIII signe enfin la commission de jugement, tout en recommandant hypocritement que sa *bonne sœur* soit traitée par les lords *avec tous les égards qui lui sont dus*.

Les commissaires au nombre de quarante trois partent aussitôt pour Fotheringay.

Marie Stuart répond en ces termes à ceux qui viennent l'interroger :

— Je suis une étrangère *non soumise à vos lois* ; mais j'avoue que je suis catholique et que je suis prête à répandre pour ma foi jusqu'à la dernière goutte de mon sang. Si tel est mon crime, ne m'épargnez pas, car je m'estimerais heureuse que Dieu me fit grâce de mourir pour sa cause !

Elle n'ignore pas que les commissaires, tous dévoués à Walsingham, ont juré sa perte par haine religieuse et sent qu'avec de tels juges sa dernière heure va sonner.

Dans une séance dont le récit excite au dernier des points chez le lecteur l'horreur et l'indignation, la malheureuse princesse tient tête à tous ses ennemis, décidés d'avance à la trouver coupable.

Récusant toutes les pièces falsifiées qu'on lui oppose, elle jure qu'elle n'a jamais conspiré contre la vie d'Elisabeth :

— Il y a, là, dit-elle, des choses que je n'ai jamais écrites ! je n'ai jamais vu les lettres qu'on cite ! c'est par mes propres lettres qu'on doit me convaincre : qu'on me montre donc celles que j'ai écrites !

Mais les plaintes de l'accusée ne sont pas même écoutées. La douceur et la sérénité de la reine d'Ecosse forment un frappant contraste

avec les fureurs et les violences de ces commissaires qu'on ne saurait comparer qu'à une meute hurlante et altérée de sang.

Lorsqu'elle se retire, sans avoir pu se faire entendre de ses juges prévaricateurs, Marie Stuart dit à Burleigh :

— Je vous pardonne ce que vous avez dit et fait contre moi !

En passant devant Walsingham, elle s'écrie :

— Ma cause est entre les mains de Dieu !

Rentrée dans ses appartements, la malheureuse princesse, après s'être un moment recueillie, prononce ces paroles :

— J'ai cru entendre la clameur des Juifs : *Tolle, tolle, crucifige !*

* * *

Les lords puritains et les ministres ne perdent pas de temps. Ils retournent à Londres, se réunissent en *Cour étoilée*, et déclarant à l'unanimité Marie Stuart coupable de complicité dans un complot contre la vie d'Elisabeth, lui appliquent la peine de mort.

Le 15 novembre, le Parlement ratifie la sentence, mais la reine prétend qu'elle ne donnera son consentement que « si sa noblesse se jette à ses pieds en la suppliant d'assurer la paix du royaume. »

Une adresse est aussitôt rédigée dans ce sens. L'astucieuse souveraine, qui ne redoute que la responsabilité du crime y répond évasivement, avec ses fleurs de rhétorique habituelles.

Marie Stuart est, des lors, traitée par son géôlier avec une barbarie effroyable. Elle est condamnée, aucun ménagement ne lui est dû désormais. On éloigne de l'infortunée prisonnière son aumônier et ses serviteurs ; on pousse la férocité jusqu'à la dégrader du rang suprême en brisant à ses yeux sa couronne, son dais, tous ses emblèmes royaux, dernières illusions de sa triste captivité.

L'indigne Pawlet, qui se vantait d'être un gentilhomme, se couvre devant la reine et lui dit avec une lâcheté insolente :

— Marie Stuart, tu n'es plus qu'une femme morte !

Il la prévient qu'un évêque anglais l'assistera à l'échafaud ; cet outrage est le seul contre lequel Marie Stuart ait voulu protester :

— J'ai été baptisé catholique, s'écrie-t-elle, j'ai vécu catholique, je mourrai catholique ! c'est peu de chose que ma vie pour confesser ma foi, le seul bien qu'il ne soit pas au pouvoir de la reine d'Angleterre de m'enlever !

* * *

Cependant, Elisabeth hésite toujours à signer les deux pièces indispensables à l'exécution, la sentence et le warrant.

La crainte de la France et de l'Espagne et le soin de sa réputation déjà fort atteinte par de nombreux pamphlets, font encore reculer Elisabeth ; elle trouve qu'il est un moyen plus simple et plus sûr de se débarrasser de la reine d'Ecosse : l'assassinat !

Elle écrit à Pawlet, une lettre pleine de séduisantes et tendres promesses en l'engageant à lui rendre ce service. Mais le gédier, qui demande chaque jour à Walsingham de hâter le supplice de la reine d'Ecosse, oppose un refus formel à ces affreuses suggestions : son honneur de gentilhomme et sa conscience de puritain lui défendent de se compromettre en laissant le crime s'accomplir officieusement, sans warrant, *sans garantie du gouvernement*. Il ne laissera pénétrer personne auprès de la royale captive.

La fureur d'Elisabeth éclate : elle envoie un spadassin, le capitaine Wingfield pour accomplir la tâche sanglante. Mais Pawlet fait bonne garde et l'assassin ne peut remplir sa sinistre mission.

De nouveaux complots sont inventés par les ministres et surtout par le lâche Walsingham contre Marie Stuart pour arracher à la reine l'ordre d'exécution.

Je passe sous silence les dernières heures et la scène du supplice où celle qui avait été reine de France donna de si admirables exemples d'héroïsme et d'humilité chrétienne :

— Votre vie serait la mort de notre religion ; votre mort sera sa vie, s'écrie le comte de Kent.

Et Marie Stuart reprend :

— Cette mort est pour moi la bienvenue et, en vérité, je ne serais pas digne des joies éternelles d'en haut, si mon corps ne pouvait endurer ici-bas la hache du bourreau !

Enfin, au moment où tombe la tête de la reine martyre, l'impitoyable sectaire s'écrie :

— Ainsi périssent tous les ennemis de l'Évangile !

* * *

L'œuvre puritaine est accomplie. Le protestantisme, par un assassinat, par le régicide, s'est assuré l'empire dans l'ancienne *Ile des Saints*. Un contemporain a donc pu dire fort justement :

— Les clameurs des puritains firent tomber la foudre d'une main qui ne demandait qu'à la déchaîner ?

Le savant ouvrage consacré par M. de Lettenhove à la justification de Marie Stuart ne peut manquer de faire sensation dans le monde des lettres et des penseurs :

À combien de patientes recherches, d'assidus labeurs et d'études comparées l'auteur n'a-t-il point dû se livrer avant de pouvoir poser sûrement les lumineuses conclusions de cette œuvre de justice et de réparation ?

La cause de la reine d'Écosse ne pouvait être mieux placée que sous les auspices d'un nom illustre à tant de titres, devant lequel les portes des bibliothèques privées les moins explorées de la Grande-Bretagne se sont ouvertes avec le respect dû à la science, au talent et à la vérité.

Lord Calthorpe a mis à la disposition de M. de Lettenhove les papiers encore inédits de Robert Beale, et le marquis de Salisbury, premier ministre d'Angleterre, l'a autorisé à dépouiller les archives précieuses de ses ancêtres, les Cecil, conservées au château d'Hartfield.

Tous ceux qui ont conservé le souvenir de cette ancienne reine de France, encore si populaire dans notre mère-patrie, liront ce livre avec passion et avec larmes.

Pour moi, j'ai toujours aimé Marie Stuart, même alors qu'on me la montrait coupable ; comment ne l'aimerai-je pas davantage encore maintenant que son innocence éclate à tous les yeux :

Le souvenir de sa patrie d'adoption revit dans les dernières paroles de cette charmante reine qui *portait toujours les fleurs de lys dans le cœur.*

Elle espère qu'on la décapitera avec une épée à *la française*, et elle dit à Melvil, au pied de l'échafaud :

— Dieu pardonne à ceux qui ont eu soif de mon sang comme le cerf a soif de l'eau de la fontaine ! Tu diras à mes amis que je meurs, ferme dans ma religion, en vraie femme écossaise, *en vraie femme française !*

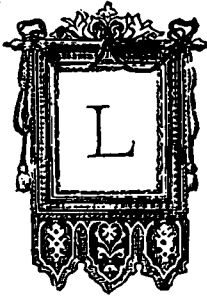
L'Angleterre a du malheur quand elle touche aux femmes de France. Le bûcher de Jeanne d'Arc, de la vierge de Domrémy et le billot de la reine veuve de François II, laissent sur les feuillettes de ses annales des taches de sang dont le temps lui-même, qui apaise tant de choses, n'attenuera jamais l'horreur.

J. DE LORDE.

VIE DE JESUS-CHRIST

PAR LE R. P. DIDON

(suite)



ORSQU'UN besoin réel, légitime, travaille un ensemble d'hommes, il trouve presque toujours un esprit plus vigoureux qui sait y répondre.

L'Eglise naissante appelait un écrit qui lui donnât un tableau plus complet de l'histoire du Christ. Un païen d'Antioche, peut-être un Juif, un converti de l'apôtre Paul, à coup sûr, un homme qui n'était pas sans culture et qui passe pour avoir enseigné la médecine à Antioche même, entreprit de répondre à ce besoin des premiers fidèles. De là le nouvel Evangile qui vint s'ajouter à celui de l'apôtre Matthieu et de Marc, le disciple de Pierre. Saint Paul a loué cette œuvre dans une de ses lettres. Elle se répandit dans toutes les églises, et elle fit connaître un grand nombre de faits et d'enseignements qui n'avaient pas été consignés dans les écrits antérieurs.

Saint Luc comble leurs lacunes. Le tiers de ses récits lui appartient en propre, et notamment cinq miracles et douze paraboles. Toute sa préoccupation est de se renseigner auprès des témoins qui ont tout vu dès l'origine et qui ont été établis les ministres de la parole. Disciple de saint Paul, compagnon de ses voyages, collègue de Barnadé, l'un des soixante-douze, il est tenu à Jérusalem, il a interrogé les apôtres Pierre, Jacques le Mineur, qu'on appelait le frère du Seigneur, et Jean, le disciple aimé. Il a connu certainement la famille de Jésus et sa mère et la parenté de Jean-Baptiste. Il a eu sous les yeux les divers écrits auxquels il fait allusion dans la préface de son œuvre, et sûrement les Evangiles de Matthieu et de Marc. Il est invraisemblable en effet, que de tels documents, revêtus de l'autorité des apôtres, et à ce titre, vénérés par tous les files, n'aient pas été dans ses mains. Il les a évidemment complétés par ses récits de la naissance de Jean et de

l'enfance de Jésus, récits empruntés sans doute à une source plus ancienne, comme en témoigne leur style, tout hébraïque.

Il les complète encore dans ces riches épisodes dont la vie errante de Jésus a été semée, pendant une période de quatre ou cinq mois, du jour où il quitte la Galilée, n'ayant plus où reposer sa tête jusqu'à son entrée triomphante à Jérusalem.

Les deux premiers Evangiles sont muets sur cette phase importante. Il les enrichit encore dans son récit de la résurrection et dans celui de l'Ascension par lequel il ouvre son livre des Actes.

Mais l'originalité du travail de saint Luc est dans le lien chronologique qu'il essaye d'établir les faits et surtout dans l'esprit qui préside aux choix des faits.

Le lien chronologique, bien qu'imparfaitement renoué, nous permet cependant de fixer la date de la naissance de Jésus, sous Hérode, et l'inauguration de son ministère galiléen, à la quinzième année de Tibère, ce qui serait impossible avec saint Matthieu seul. L'esprit qui l'anime, on ne saurait le caractériser mieux qu'en l'appelant l'esprit même de Paul.

Au moment où saint Luc écrivait, un fait nouveau se produisait dans l'Eglise naissante. L'Evangile, combattu par les Juifs, rencontrait chez les païens une faveur prodigieuse. Le peuple accourait en foule à l'appel des envoyés et surtout de celui qui s'intitulait l'apôtre des Gentils. C'était un entraînement. A côté du Juif défiant, toujours revêché et persécuté, on voyait le païen docile et empressé. La prophétie de Jésus s'accomplissait visiblement : le royaume allait être enlevé au peuple élu et transporté au peuple abandonné de Dieu. L'évangéliste était témoin de cette nouveauté, et, sur les traces de son maître Paul, il travaillait à la conversion des Gentils. Au sein de l'Eglise, des dissensions s'étaient élevées, les Juifs convertis ne voyaient pas toujours d'un bon œil, les nouveaux frères païens ; ils se prévalaient contre eux de leur titre de fils d'Abraham, se défendant mal d'un orgueil secret contre les incirconcis. Ils eussent voulu les asservir aux prescriptions de la Loi ; mais les païens résistaient. La Loi était finie. Le royaume de Jésus brisait ses vieilles attaches. Saint Paul défendait la liberté des enfants de Dieu, affranchis désormais de toute tutelle légale, de ce culte imparfait qu'il appelait les éléments de ce monde. La vie du Maître était pleine de faits où ce nouvel état de choses était prophétisé, justifié : il fallait les produire.

L'Esprit vivant qui veillait sur les apôtres, inspira saint Luc, comme il avait inspiré saint Paul ; et en lisant le troisième Evangile, on y

trouve le Christ. Sauveur universel, tel que les païens devaient le voir, tel que Paul le prêchait et tel qu'il s'était montré lui-même dans sa vie publique. Il recueille avec soin un grand nombre de traits omis par le premier Evangile, et qui tout en humiliant les Juifs, pouvaient inspirer confiance aux païens : le salut promis au publicain Zachée, et au bon larron, le pardon accordé à la pécheresse publique et au prodigue, la préférence donnée au publicain sur le pharisien ; il vante le samaritain, l'excommunié miséricordieux en l'opposant au prêtre et au lévite sans entrailles ; il fait l'éloge de plusieurs païens, il montre Jésus priant pour ses bourreaux, convertissant le bon larron et le centenier romain.

Saint Luc a ainsi écrit les scènes les plus touchantes de la vie de Jésus, qu'il se plaît, à l'exemple de son maître Paul, à nommer « Le Seigneur ». Si Marc est l'évangéliste de la puissance, Luc est l'évangéliste de la miséricorde et de la bonté. L'Antiquité, dans sa prédilection pour les symboles, a donné à Marc le lion comme emblème, et à Luc, la victime, le taureau qu'on égorge. A toutes les pages de son œuvre on reconnaît Celui qui sauve et qui pardonne, ce « Fils de l'homme, venu non pour perdre, mais pour sauver, non pour juger, mais pour pardonner ».

L'ouvrage a été sûrement composé avant les actes, qui en sont la continuation ; et comme ces derniers s'arrêtent à la fin du second séjour de Paul à Rome, il faut placer la rédaction de l'Evangile avant l'année 64.

La persécution de Néron contre les chrétiens obligea Luc à fuir la capitale de l'Empire où Paul mourût ; et l'Evangile qu'il y avait écrit fut emporté par lui en Achaïe et en Béotie, où il avait cherché refuge.

(à suivre)

CERCLE DOLLARD

RÉSOLUTIONS DE CONDOLÉANCES

A la dernière séance régulière de mardi, 19 courant, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Proposé par MM. Rodolphe Brunet et J. Alphonse Ouimet, secondé par MM. Henri Lanctôt et Eudore Duteau que les membres du Cercle Dollard ont appris avec une profonde douleur la mort de Mme Ferdinand David, mère de leur estimé confrère, M. le 1er conseiller Horace David ;

Proposé par MM. Pierre Bédard et Arthur Brunet, secondé par MM. Jos. Filiatrault et Raoul Moisan que le Cercle Dollard assiste en corps aux funérailles ;

Proposé par le président Brunet et M. le secrétaire Marchand, secondé par MM. Arthur Gohier et Raoul Brodeur que la séance, par respect pour la mémoire de feu Mme Ferdinand David, soit ajournée ;

Proposé par MM. Alfred Marchand et J. J. Bourgeois, secondé par MM. J. M. A. Gravel et P. A. R. Labelle, que copie des présentes résolutions soient transmises à la famille et à la presse.

ALFRED MARCHAND.

Sec. pro-tempore.

AVIS IMPORTANT !

Nous nous préparons à déménager et, afin de disposer de la quantité extra de
Marchandises que nous avons,

D'ICI AU PREMIER MAI,

nous offrons une valeur spéciale dans tout le Magasin.

Nous accordons un escompte de 10 pour cent sur tous nos Manteaux, Gilets,
Dolmans et Jerseys.

Henry & N. E. HAMILTON

1883, 1885, 1888 et 1890 RUE NOTRE-DAME

Perrault & Mesnard

Architectes

11 & 17 COTE DE LA PLAGE D'ARMES

Boite 1414 Bureau de Poste. Élévateurs. Téléphone 696.

ROY & GAUTHIER

Architectes et Evaluateurs

180 RUE ST-JACQUES, Edifice de la Banque d'Epargne

Élévateur 4^e plancher. Chambres 3 et 4.

* ARTHUR DECARY *

PHARMACIEN

Produits Chimiques et Pharmaceutiques, Articles de Toilette et Parfumerie

AU COIN DES RUES ST-DENIS ET STE-CATHERINE

Téléphone Bell 6833- Téléphone Fédéral 1829.

Spécialités : Emulsion Décarv. — Corricide Décarv. — Liqueur Hémallactique de Ruolz
Sirop de Raifort. — Podé.

MODES FRANÇAISES ILLUSTRÉES

PUBLICATION HEBDOMADAIRE

Unique dans son genre et pouvant rivaliser avec les meilleures revues de modes de Paris

Abonnement, \$3.00 par an

S'adresser : J. LESSARD & CIE

Boite 1110, Montreal.

LIBRAIRIE STE-HENRIETTE — G. A. & W. DUMONT

Littérature. — Piété. — Classiques. — Papeterie.

1826 Rue Ste-Catherine, Montreal.

Monongahela de Beaujeu

196 Rue Saint-Denis

Achète et échange vieux timbres, bouquins, documents historiques, etc

LE MONDE ILLUSTRE

Littérature, Sciences, Beaux-Arts, etc. • Paraissant le Samedi

Propriétaires : BERTHIAUME & SABOURIN

40 PLACE JACQUES CARTIER, MONTREAL

Le Stenographe Canadien

Abonnement : Un an, \$1.00 ; Six mois, 50 cts

BOITE 1587, MONTREAL, CANADA

DECISION JUDICIAIRE CONCERNANT LES JOURNAUX

Article 1. — Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

Article 2. — Toute personne qui renvoie un journal est tenu de **PAYER tous les arrérages** qu'elle doit sur l'abonnement, autrement l'éditeur peut continuer à lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payée. Dans ce cas l'abonné est tenu de payer en outre le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

Article 3. — Tout abonné peut-être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

Article 4. — Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les journaux à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *primâ facie* d'intention de fraude.

A. BELANGER

OUVRAGES DE FANTAISIE

MEUBLES DE PREMIERE CLASSE

SPÉCIALITÉ D'AMEUBLEMENTS DE SALON

1672 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

G. MANN, ARCHITECTE

Chambres 213 et 214

BATISSE DE LA NEW-YORK LIFE

MONTREAL.

Telephone Bell 1820.

La BANQUE JACQUES CARTIER

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL

Capital payé, — \$500,000. Réserve, — \$140,000.

Directeurs : Alph. Desjardins, M. P., Président. A. S. Hamelin, Vice-Président.

John L. Cassidy. Lucien Huot. A. L. de Martigny.

Bureau Principal : A. de Martigny, Directeur Gérant. D. W. Brunet, Assistan
Général. R. St. Germain, Inspecteur.

**SUCCESSALE STE-CUNEGONDE, Coin des Rues Vinet et
Richelieu, (Bâtisse de l'Hôtel-de-Ville). G. N. DUCHARME, Gérant.**

Heures de Bureau : De 10 heures a. m. à 3 heures p. m. et 7 heures p. m. à 8
heures p. m. tous les jours. — On reçoit des dépôts de 25 centins en montant.

LES SOIREES LITTERAIRES, Pub. Heb. Illustrée

PRIMES NOMBREUSES ET GRATUITES

Abonnement d'un an du 1er de chaque mois : France, 7 frs ; Union Postale, 8 frs 50 ;
Autres Pays, 10 frs.

Adresser chèque, timbres ou mandat postal au DIRECTEUR, 5 CITÉ BERGÈRE, PARIS.

L. E. N. PRATTE

IMPORTATEUR DE

Pianos et d'Orgues de Qualité Supérieure

1676 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

Magasin de Cigares d'UNION

Georges Stremenski

Marchand de Tabac et de Cigares en Gros et en Détail

Tabac canadien une spécialité

1735 RUE STE-CATHERINE

MAISON T. A. GROTHE

95½ RUE SAINT-LAURENT

Cette maison de BIJOUTERIES, ORFEVRES, etc., la rivale des plus grandes maisons du pays, offre en ce moment les articles suivants : Montres, Horloges françaises, Anneaux de toutes sortes, Épingles et Pendants d'oreilles, Chaînes, Médailles, Coutelleries, Articles de toilettes, et Chapélets en pierres précieuses.

N. B. — Une visite est sollicitée à l'occasion des avantages offerts en ce moment.

LOUIS BELANGER

AVOCAT

57, Rue St-Gabriel, 57

MONTREAL.

O. M. LAVOIE, 1631 rue Notre-Dame

Peintre Décorateur de Maisons et d'Enseignes

IMITATEUR, BLANCHISSEUR, DOREUR, TAPISSIER, VITRIER, ETC.

TELEPHONE BELL 1238